

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 24 septembre 2014 portant vérification de la conformité du barème proposé par ÉS Gaz de Strasbourg au 1^{er} octobre 2014 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 25 juin 2014

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Olivier CHALLAN BELVAL, Catherine EDWIGE, Hélène GASSIN, Jean-Pierre SOTURA, Michel THIOILLIERE, commissaires.

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 modifié relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par ÉS Gaz de Strasbourg, le 10 septembre 2014, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique et à souscription au 1^{er} octobre 2014. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

1. Barème proposé par ÉS Gaz de Strasbourg

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 1^{er} juillet 2014, le barème proposé répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement de ÉS Gaz de Strasbourg depuis cette date, estimée par le fournisseur à - 0,142 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

2. Observations de la CRE

L'arrêté du 25 juin 2014 a fixé la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement de ÉS Gaz de Strasbourg.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 1^{er} juillet 2014 et le 1^{er} octobre 2014 correspond à une baisse de - 0,142 c€/kWh.

3. Avis de la CRE

La CRE constate que le barème proposé par ÉS Gaz de Strasbourg est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 25 juin 2014.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 24 septembre 2014

Pour la Commission de régulation de l'énergie,
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE

ANNEXE
Tarifs de vente du gaz naturel de ÉS Gaz de Strasbourg
applicables au 1^{er} octobre 2014 (hors TVA et hors CTA)

Tarifs en distribution publique

TARIFS	PRIX
Tarif A	
Abonnement mensuel en €	6,47
Prix du kWh en c€/kWh	8,973
Tarif B	
Abonnement mensuel en €	6,47
Prix du kWh en c€/kWh	6,987
Tarif C	
Abonnement mensuel en €	11,63
Prix du kWh en c€/kWh	5,563
Tarif C+	
Abonnement mensuel en €	16,17
Prix du kWh en c€/kWh	4,719
Tarif B2I	
Abonnement mensuel en €	19,60
Prix du kWh en c€/kWh	4,569
Tarif B2S	
Abonnement mensuel en €	86,77
Prix du kWh d'hiver en c€/kWh	4,491
Réduction du prix d'hiver en c€/kWh >1GWh/an	-0,100
Prix du kWh d'été en c€/kWh	3,931
Réduction du prix d'été en c€/kWh >1GWh/an	-0,100
Tarif TEL	
Abonnement mensuel en €	893,73
Prix du kWh d'hiver en c€/kWh	4,648
Prix du kWh d'été en c€/kWh	3,898

Distribution publique en nouvelles concessions aux clients résidentiels :

TARIFS	PRIX
Tarif A	
Abonnement mensuel en €	6,67
Prix du kWh en c€/kWh	8,813
Tarif B	
Abonnement mensuel en €	6,67
Prix du kWh en c€/kWh	6,827
Tarif C	
Abonnement mensuel en €	11,83
Prix du kWh en c€/kWh	5,403
Tarif C+	
Abonnement mensuel en €	14,67
Prix du kWh en c€/kWh	5,013
Tarif B2I	
Abonnement mensuel en €	18,10
Prix du kWh en c€/kWh	4,863

Tarifs TEP Harmonisés Transport.

ABONNEMENT €/an	PRIX de base €/MWh	PRIME FIXE annuelle Intersaison €/MWh/j	PRIME FIXE annuelle Hiver €/MWh/j	PRIME FIXE annuelle Eté €/MWh/j	PRIX Intersaison Majoration €/MWh	PRIX Hiver Majoration €/MWh	PRIX Eté Majoration €/MWh
9256,44	20,40	436,70	594,20	288,70	23,11	23,33	22,93

Tarif Trinôme

SAISON	APPLICATION d'une majoration complémentaire €/MWh
Eté	18,96
Hiver	18,13